



VILLE d'HAULCHIN

4, Place de la Mairie 59121 Haulchin  
Tel : 03 27 44 94 72 / Fax : 03 27 43 88 69  
mairie@haulchin.fr

***PORTANT DES RESTRICTIONS  
DE STATIONNEMENT***

***PARKING DU BATIMENT 3  
RUE DU COLONEL FABIEN***

Monsieur le Maire de la Commune d'HAULCHIN,

Vu le Code de la Route et en particulier les articles R44 et R225,  
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les travaux de peinture réalisés par les Services Techniques de la Commune au bâtiment 3 de l'Ecole Elémentaire qui accueille les activités périscolaires et extrascolaires,  
Considérant qu'il convient de réglementer le stationnement pour assurer la sécurité nécessaire,

**ARRETE**

**Article 1** : Les restrictions de stationnement, énoncées dans les articles ci-dessous, prendront effet le mardi 18 avril 2023 après-midi et le mercredi 19 avril 2023.

**Article 2** : Le stationnement sera interdit sur les 6 places de parking les plus proches du bâtiment 3 (3 côté gauche, 3 côté droit).

**Article 3** : La signalisation nécessaire matérialisant ces restrictions sera mise en place par les Services Techniques de la Commune.

**Article 4** : Les contraventions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

**Article 5** : Les Services de Police sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont l'affichage et la diffusion seront assurés par Monsieur le Directeur Général des Services dans les conditions habituelles.

**Article 6** : Le présent arrêté sera publié et affiché, les infractions à ses dispositions seront constatées et dans les conditions réglementaires habituelles par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'en vertu du Décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Haulchin, le 18 avril 2023

Le Maire,  
Bruno RACZKIEWICZ

